

## Le choix de ne rien faire

Il y a quelques jours à peine, des centaines de milliers de français établis hors de France inscrits sur les listes électorales ont reçu le message suivant de la part du Ministère des Affaires Étrangères :

« Madame, Monsieur,  
En raison d'un niveau de menace très élevé de cyberattaques, les autorités françaises ont décidé, sur recommandation de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, de ne pas recourir au vote électronique pour les élections législatives de juin 2017... »

S'il est évidemment dans l'intérêt de tous qu'un scrutin d'une telle importance pour le pays ne soit entaché d'aucune irrégularité, ce message pose tout de même un certain nombre de questions.

La première d'entre elles concerne la qualification de la menace. Lorsqu'on y réfléchit, que celle-ci soit élevée ne devrait pas poser de problème car il est de la responsabilité des autorités de précisément protéger les citoyens de ce type de menace, quel que soit son niveau de dangerosité. Il faut que tout le monde le comprenne, c'est presque le propre d'une menace que d'être préoccupante et le simple fait de renoncer à organiser un vote électronique dans ces conditions est un aveu de faiblesse et de vulnérabilité qui interroge.

La question suivante consiste à se demander si les autorités ont tout mis en œuvre pour lutter contre cette menace et permettre à celles et ceux qui vivent loin de leur pays d'origine, sans bureau de vote dans l'école du coin de la rue, de voter par voie électronique et ainsi participer facilement à la vie républicaine.

Difficile ici de répondre par l'affirmative et nous l'avons fréquemment déploré dans certains de nos décriptages. Les autorités n'ayant toujours pas permis le développement d'une identité numérique forte, les



François Devoret  
Fondateur & Dirigeant

## ACTUALITÉS

Tous les mois, retrouvez un décriptage lié aux grandes questions du marché de la dématérialisation à valeur probatoire ainsi que les actualités technologiques, clients et partenaires de Lex Persona.



Principes et solutions de la dématérialisation fiscale des factures avec signature électronique



ents Calcia  
dématérialisent les  
contrats

## AGENDA

- Mardi 25 avril à 16h00 -  
Webinaire : la signature

conditions ne sont malheureusement pas remplies pour que le vote électronique, si indispensable à la vitalité de la démocratie, puisse se développer. C'est notamment ce que nous écrivions en août dernier :

électronique de fichiers  
PDF expliquée en 15  
exemples

*« Encore aujourd'hui, de nombreuses actions ne sont pas possibles car les utilisateurs ne disposent pas massivement d'une identité numérique forte.*

*On peut toujours imaginer des processus dématérialisés formidables mais à quoi servent-ils si personne ne peut y avoir accès ? Encore aujourd'hui, on ne peut pas voter en ligne. On ne peut pas non plus signer un acte authentique préparé par un notaire sans se rendre physiquement chez le notaire en question. Il en est de même pour un nombre impressionnant de transactions. Une partie de la transaction est certes dématérialisée mais sans la possibilité, pour l'utilisateur, de se prévaloir d'une identité numérique forte et indiscutable, le concept de transformation digitale reste bloqué au niveau de l'intention. »*

Voilà où nous en sommes du vote électronique, rejeté en vertu d'un principe de précaution qui tente de dissimuler le manque d'audace des autorités censées nous protéger.

Encore une fois et malheureusement, la décision du Ministère des Affaires Étrangères telle que communiquée aux électeurs est un aveu d'échec. C'est le constat que nous ne disposons pas des technologies capables de nous prémunir de telles cyberattaques, c'est la reconnaissance de la supériorité des pirates, plus armés que nous le sommes, c'est enfin une attitude qui revient à tourner le dos à l'innovation. Or, les solutions sont là et depuis plusieurs années déjà.

Les technologies ont atteint un niveau de maturité suffisant pour permettre le déploiement massif de solutions bâties autour d'identités numériques fortes fournies à tous les citoyens français. Et c'est précisément parce qu'il existe une menace qu'il est indispensable de le faire. L'innovation est la meilleure des protections.



**LinkedIn Twitter Facebook Website**